

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-2369 / 101270
SNP Société Neuchâteloise de Presse SA, 2000 Neuchâtel
rotative et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 A
02.03.2003–04.03.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-2267 / 100832
GE Fitelec SA, 1933 Sembracher
fabrication sur automate à bobiner les condensateurs, imprégnation, confection de câbles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
30.03.2003–01.04.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-2350 / 109181
ILS International Lottery Systems SA, 1630 Bulle
production de billets de loterie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
22 A
27.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2362 / 101104
Comadur SA, 2400 Le Locle
usinage / pressage / injection / plasma
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
55 A
25.05.2003–27.05.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-2388 / 102051
Sereg AG Ittigen, succursale de Givisiez, 1762 Givisiez
chantiers:
Nestlé à Broc – Kieser Training à Fribourg – Buffet de la gare à Bulle
besoins spéciaux de consommation
11 A
27.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-2372 / 100670
Sodedis SA, 1530 Payerne
conditionnement et expédition
besoins spéciaux de consommation
15 A
21.04.2003–22.04.2006 (Nouveau permis)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 03-2364 / 100152
Produits Epagny (Gruyères) SA, Fabrique de salami et de viandes séchées,
1664 Epagny
étiquetage et emballage de produits secs et surgelés
besoins spéciaux de consommation
20 A
28.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-2022 / 109055
Ducommun SA, 1024 Ecublens VD
pose d'autocollants sur les bus TL
besoins spéciaux de consommation
6 A
03.02.2003–07.02.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

13 mai 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.05.2003
Date	
Data	
Seite	3022-3024
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 259

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.